

Votre démarche VAE à l'Université de Perpignan Via Domitia

La procédure se déroule en trois temps :

- La rédaction d'un livret 1 (PJ) qui est le préalable obligatoire à votre démarche (Phase 1 dite de recevabilité),
- La production d'un livret 2 (Dossier VAE) de mise en adéquation de vos compétences professionnelles au regard du référentiel (programme) du diplôme que vous sollicitez,
- La soutenance de ce dossier devant un jury.

ATTENTION, ce document ne traite que de la phase 1 dite de recevabilité !

Les commissions pédagogiques qui examinent le livret 1 sont permanentes et disposent d'un délai de deux mois pour vous apporter réponse après réception de votre livret 1. Après leur avis (recevabilité, réorientation, rejet motivé), vous vous positionnez sur l'une des deux sessions annuelles (juin ou septembre).

Concernant le coût d'une VAE, il s'élève à :

- 500 € sans accompagnement,
 - 1000 € si vous optez pour l'accompagnement (Durée 12 heures dont 4 heures individuelles).
- Les frais d'inscription au diplôme sont en sus.

Je vous invite donc à me retourner le livret 1 complété et accompagné des justificatifs demandés.

J'attire votre attention sur l'importance de ce livret 1 car il conditionne la recevabilité de votre demande de VAE.

La Commission Pédagogique ne vous recevant pas intuitu personæ, c'est sur le socle de compétences professionnelles (activités salariées ou bénévoles, continues ou discontinues) que vous allez apporter qu'elle déterminera son orientation.

N'hésitez donc pas à collationner un maximum de documents (Contrats de travail et avenants, relevés de carrière, bulletins de salaires, entretiens annuels d'évaluations, lettres de recommandations, arrêtés de nomination, fiches de postes ou de missions, copie des diplômes ou relevés de notes, publications, articles, enseignements ...) afin de renseigner au mieux la Commission.

Vous fournirez par ailleurs une lettre de motivations et un CV détaillé de trois pages mettant en évidence vos compétences professionnelles au regard des attendus du diplôme sollicité.

Ce dossier sera soumis à une commission pédagogique pour avis.

En cas d'avis favorable, nous vous transmettrons ensuite :

- une attestation de recevabilité,
- un questionnaire vous demandant sur quel jury vous souhaitez vous positionner et si vous optez pour l'accompagnement.

Le retour de ce questionnaire est OBLIGATOIRE dès réception de votre attestation de recevabilité,

- le dossier d'inscription administrative permettant votre inscription effective à l'Université et la délivrance de votre carte d'étudiant / stagiaire de la Formation Continue.

En cas d'avis défavorable, vous recevrez une notification avec copie du/des motifs de rejet. Sachez, par ailleurs, que la Commission Pédagogique, en cas de rejet, peut vous proposer une orientation sur un autre diplôme, de niveau inférieur ou supérieur. Libre à vous d'accepter cette réorientation.

Toute la démarche VAE est accessible "à distance".

Ci-dessous le lien pour télécharger les documents depuis notre site : <https://forco.univ-perp.fr/course/view.php?id=216>

Nous sommes disponibles au 04 30 19 81 48.

Tous nos vœux de réussite vous accompagnent !

Jonathan Cortadellas, réfèrent VAE

Jonathan.cortadellas@univ-perp.fr